

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie,

- Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de gestion, notamment ses articles 27 et 28,
Vu la délibération n° 2019-05-63 du 27.11.2019, par laquelle le Conseil d'administration du Centre de gestion a autorisé le Président du CDG74 à céder 4 véhicules ;
Vu le résultat de la vente aux enchères sur la plateforme Agorastore d'un véhicule.

DECIDE

Article 1 : Le véhicule immatriculé BF-651-EH de type Peugeot 206+ - date de 1^{ère} mise en circulation : 23.12.2010 est vendu à Monsieur Maxim TRAMONT pour un montant de 3513 euros.

Article 2 : le bien est sorti de l'état de l'actif du CDG74.

Article 3 : le Directeur du CDG 74 est chargé de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à M. le Préfet de la Haute-Savoie, à M. Le Trésorier payeur Départemental et affichée dans les locaux du centre.

Article 4 : la présente décision fera l'objet d'une communication au Conseil d'Administration lors de sa réunion la plus proche.

Fait à Annecy, le 08 janvier 2021

Le Président du CDG 74,



Antoine de MENTHON


CENTRE
DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE DE LA
HAUTE SAVOIE